AQUADIUM
Centre Forme & Nautique
intercommunal à Montmorency

Centre Nautique Intercommunal
Piscine, Centre Forme
1 à 5 rue Henri Dunant95160 Montmorency - Tél : 01 34 12 98 31
contact@piscinemontmorency.fr

CONVOCATION : le 10 avril 2026.

Objet : Délibération n° 10 – Désignation des membres délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Délégués en exercice :	**14**
Présents :	**11**
Votants :	**11**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués par Monsieur Maxime THORY, Président sortant, se sont réunis au Centre Nautique Intercommunal à Montmorency, sous la présidence de Monsieur Maxime THORY, nouvellement élu Président du Centre Nautique Intercommunal.

Étaient présents :

Mm JUDE		**ANDILLY**
M. CELESTIN	Mme LMOUATAZ	**DEUIL LA BARRE**
M. BASSOT	M. BAZIN	**ENGHIEN LES BAINS**
		GROSLAY
M. REVEILLERE	M. BRUN	**MARGENCY**
M. ZIANI	M. TRAORE	**MONTMAGNY**
M. THORY	Mme ANGELO	**MONTMORENCY**

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Excusés :
M. Whiston (Andilly), M. Jeffroy (Gorslay), Mme Derkaoui (Groslay),
M. Petitpas (Deuil-la-Barre) représenté par sa suppléante Mme Lmouataz (Deuil-la-Barre),
Mme Grizon (Montmagny) représentée par son suppléant M. Traoré (Montmagny),
M. Brianchon (Montmorency) représenté par sa suppléante Mme Angelo (Montmorency).

Étaient également présents :

M. Shu-Leporowski	Directeur Général des Services de la ville de Montmorency,
M. Apruzzèse	Directeur du Centre Nautique Intercommunal,
Mme Burkhart	Secrétaire du Centre Nautique Intercommunal,
M. Plaignaud	Suppléant pour la ville de Margency.

Secrétaire de séance :

M. Bassot	Elu titulaire de la ville d'Enghien-les-Bains.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : 18 / 05 / 2026
Et de la publication le : 18 / 05 / 2026

AQUADIUM
Centre Forme & Nautique
intercommunal à Montmorency

Centre Nautique Intercommunal
Piscine, Centre Forme.
1 à 5 rue Henri Dunant - 95160 Montmorency Tél : 01 34 12 98 31
contact@piscinemontmorency.fr https://www.piscinemontmorency.fr

SEANCE DU COMITE DU 23 AVRIL 2026.

DELIBERATION N°10

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DELEGUES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Centre Nautique Intercommunal à Montmorency est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires. Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité, à l'unanimité :

- désignent M. Nadir ZIANI, délégué titulaire pour la ville de Montmagny, comme délégué représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale,

- désignent Mme Sandrine BURKHART, secrétaire du Centre Nautique Intercommunal, comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Centre Nautique Intercommunal
Monsieur Maxime THORY,
Maire de Montmorency.



AQUADIUM
Centre Forme & Nautique
intercommunal à Montmorency

Centre Nautique Intercommunal
Piscine, Centre Forme.
1 à 5 rue Henri Dunant - 95160 Montmorency Tél : 01 34 12 98 31
contact@piscinemontmorency.fr https://www.piscinemontmorency.fr

SEANCE DU COMITE DU 23 AVRIL 2026

NOTE DE PRESENTATION N°10

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DELEGUES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le CNAS apporte une offre complète de prestations pour améliorer les conditions de vie des personnels de la fonction Publique Territoriale et de leur famille,

Considérant la désignation d'un membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu pour représenter le Centre Nautique Intercommunal à Montmorency auprès du CNAS,

Considérant la désignation d'un membre du personnel bénéficiaire, en qualité de délégué agent pour représenter le Centre Nautique Intercommunal à Montmorency auprès du CNAS,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité du CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission,

Considérant que les agents bénéficiaires seront retenus selon les critères suivants :

- Les agents titulaires (dès le premier jour de leur arrivée),
- Les agents non titulaires ayant plus de 6 mois d'ancienneté.